ÉPITRE
AUX CITOYENS
DE LYON.



AUX CITOYENS

DE LYON.

Je ſuis expatrié, & ſans la généroſité des Breſſans qui m'ont donné aſile & ſûreté, je ſerois fugitif comme un vil criminel qui fuit pour ſe ſouſtraire à la ſévérité des lois. Il n'exiſte cependant contre moi aucune accuſation régulière. Depuis plus de ſix mois on m'a accablé d'imputations répandues ſourdement; toutes ont été fauſſes, & je ne me reconnois coupable d'aucun délit.

O mes Concitoyens! on vous a fait croire que je voulois enchaîner votre liberté; mais étoit-il en mon pouvoir d'abuſer juſqu'à ce point d'une autorité que j'étois au moment de dépoſer dans les mains que votre ſuffrage libre alloit choiſir? Si j'avois eu l'intention, comme on le ſuppoſe, de m'emparer de l'Arſenal, & de diſpoſer des armes en faveur de vos ennemis imaginaires,

n'aurois-je pas choisi ces momens de ténèbres, où dormant en paix, & vous confiant à mes soins sur la sûreté publique, à peine restoit-il des sentinelles à ce poste important? Si j'avois voulu y placer à force ouverte les Volontaires, n'aurois-je pas préféré de les y laisser lorsqu'ils l'ont occupé? ne vous l'ont-ils pas toujours cédé sans difficulté? & n'est-il pas constant que le sept février je leur avois donné l'ordre de se retirer en cas de refus? Mais il falloit un prétexte pour vous soulever & vous faire prendre les armes. Et contre qui? contre l'autorité légitime, contre vos parens, vos amis, contre ceux qui vous fournissent du travail en tout genre, & qui soulagent la classe malheureuse d'entre vous. Sont-ce là des ennemis à craindre? n'ont-ils pas tous au contraire le plus grand intérêt à maintenir votre existence pour peupler leurs maisons, vendre leurs denrées, satisfaire à leurs besoins, & faire prospérer leur commerce, à l'aide de vos bras? Si vous avez des ennemis à craindre, ce sont ceux qui répandent des libelles contre des Magistrats qui veillent sans cesse à vos

intérêts les plus chers ; ce ſont ceux qui travaillent ſourdement à leur ôter votre eſtime & votre confiance ; qui vous tourmentent par de vaines terreurs, & vous font croire que vous ne pouvez arriver au terme heureux de la révolution qu'à travers des champs inondés de ſang. Voilà les vrais & les ſeuls ennemis que vous devez craindre.

En vous rappelant le paſſé, vous allez voir comment on ſe fait un jeu de vous tromper. Le 16 octobre dernier, dans une grande aſſemblée où s'étoient réunis le Conſulat, meſſieurs du Comité des Electeurs, meſſieurs les Officiers en chef de la Milice Bourgeoiſe, un très-grand nombre de meſſieurs les Officiers ſubalternes du même corps, & où aſſiſtèrent beaucoup de Citoyens, (1) *je rendis compte des mouvemens qui agitoient la ville, des craintes que j'avois qu'on eût réuſſi à vous inſpirer des préventions contre moi, & à m'enlever votre confiance ;* je fis lecture d'une de ces lettres anonymes qu'on a ſi fort multipliées pour me

---

(1) Tous les mots en italique ſont inſérés dans la Délibération affichée.

menacer ; & après avoir juſtifié ma conduite, je voulus donner ma démiſſion. L'aſſemblée eut la bonté *de me faire les plus vives inſtances pour que je continuaſſe mes fonctions. Elle témoigna ſon indignation ſur les termes outrageans, & les menaces que contenoit cette lettre anonyme. Tous ceux qui compoſoient l'aſſemblée, Citoyens, Militaires, & autres,* inſérèrent dans une délibération qui fut affichée, *leur ſerment de ſeconder mon courage, de ſuppléer à la garde qu'on vouloit placer à ma porte & que je refuſai, en me ſervant en toute occaſion de défenſeurs & de bouclier.* Enfin, pour ne laiſſer aucun doute ſur ſa pleine & entière ſatisfaction, *l'aſſemblée délibéra de m'accompagner chez moi.*

Quel affreux changement ! Le 16 octobre, vous aviez juré de me ſervir en toute occaſion de défenſeurs & de bouclier, & le 7 février, vous avez ſouffert qu'on vînt chez moi pour y forcer une garde que la licence des dernières aſſemblées & leurs députations tumultueuſes m'avoient obligé d'y placer. Dans le mois d'août, j'avois ſouſtrait au glaive de la juſtice, la tête de deux

malheureux citoyens, & le 7 février, la mienne fut miſe à prix. Dans tous les mouvemens populaires, j'ai évité de répandre le ſang de mes concitoyens, & le 7 février, j'ai vu leurs ſabres nuds prêts à faire couler le mien. Quel eſt donc mon crime ? J'ai employé, il eſt vrai, la force que j'avois en main pour faire payer exactement les droits, c'étoit mon devoir, & j'aurois été coupable ſi je ne l'avois pas rempli. Mais quel eſt celui d'entre vous qui pourra m'accuſer d'avoir abuſé de cette force qui m'étoit confiée, pour commettre une ſeule injuſtice ? Qu'il ſe préſente, & je ſuis prêt à ſubir la peine que j'aurai méritée, ſi je ſuis reconnu coupable.

On m'accuſe d'avoir empêché l'arrivée des blés, pour les faire augmenter, & de m'être enrichi en faiſant ce commerce au nom de la ville. J'étois chargé perſonnellement, en qualité de premier échevin, mais toujours ſous l'inſpection du Conſulat, des approviſionnemens. Dès le mois de mars 1789, les difficultés qu'éprouvoit M. Necker, pour approviſionner la capitale, malgré les ſacrifices immenſes du gouvernement,

donnèrent au Consulat de l'inquiétude ; elle augmenta par les nouvelles alarmantes que M. le Prévôt des Marchands nous donna à son arrivée à Paris, & par un arrêt que le parlement de Bourgogne rendit pour défendre l'exportation des grains hors la province. Le Consulat ne vit d'autre ressource que de faire acheter des blés à Marseille, pour le compte de la ville, comme l'indiquoit M. Necker, & ce sont en effet ces blés qui préservèrent par la suite la ville de Lyon de la famine. Cependant au commencement du mois de mai, le Consulat eut des craintes sur ce que ces blés étoient arrêtés au-dessous d'Arles par des vents contraires. Rien n'arrivoit de la Bourgogne, le Dauphiné étoit épuisé, le haut prix arrêtoit les marchands, qui n'osoient pas en faire venir d'Auvergne, par la crainte que la proximité de la récolte fît diminuer le prix, & causât de la perte sur ce qui leur resterait invendu. Je proposai au Consulat un expédient qu'il agréa. Je passai avec M. Noailly, Jogand, & Cumet, une convention qui fut autorisée du Consulat, par laquelle ces trois marchands de blés s'engagèrent

à en amener à Lyon, juſqu'à concurrence de ſix à ſept mille ânées, avant la fin de juin, & à ne pouvoir le vendre au-deſſus de ſoixante livres, quels que fuſſent les événemens, mais ſous la condition que ſi, à l'époque fixée de fin juin, il leur reſtoit des blés invendus, la municipalité s'en chargeroit alors au prix de cinquante-huit livres. Ces marchands fournirent plus de huit mille ânées; mais tout fut vendu à meſure d'arrivée, & je procurai ainſi à notre ville, ſans bourſe déliée & ſans aucune perte, au moins ſix mille ânées de blés qui auroient pris une autre route, ſi les marchands n'avoient pas été garantis de la perte qu'ils craignoient. Dira-t-on encore que j'ai voulu empêcher les blés d'arriver?

A la fin d'août, la commiſſion intermédiaire des états du Dauphiné, rendit une ordonnance en réglement, pour l'exportation des blés hors la province. Les entraves que cette ordonnance oppoſoit au commerce des blés, équivaloit preſque à une défenſe d'exportation hors la province. Le Comité & le Conſulat, écrivirent à la commiſſion

intermédiaire, mais l'ordonnance fut maintenue, & nous nous vîmes enlever la ſeule province qui nous alimentoit librement. Nous réclamions en vain contre l'arrêt du parlement de Dijon. J'entretenois, depuis pluſieurs mois, une correſpondance pénible & inquiétante avec M. Necker, M. l'Intendant, & divers Comités de Bourgogne ; enfin, le 25 ſeptembre, le Conſulat & le Comité preſſés par les beſoins urgens de notre ville, & à l'invitation des différens Comités de Breſſe & de Dombes, ſe déterminèrent à députer MM. Rey, Bœuf de Curis, & Maret de Saint-Pierre, aux différentes villes & Comités du Mâconnois, de Bourgogne & de Franche-Comté, pour les déterminer par tous les ſentimens de fraternité & d'humanité, à accorder la liberté d'extraire la quantité de grains néceſſaire à notre approviſionnement. Cette députation donna lieu à des délibérations de pluſieurs Comités en faveur de la liberté, mais à des conditions qui forcèrent le Conſulat à envoyer faire quelques achats en Bourgogne, pour compte de la Municipalité. Ces achats furent très-bornés,

& ce ne fut que lorſqu'on vit à la fin de novembre le Conſulat renouveler ſes achats à Marſeille, que différentes villes de Bourgogne ſe décidèrent à donner plus de facilité au paſſage des blés, mais toujours en les aſſujettiſſant à des paſſe-ports rigoureux, pour s'aſſurer qu'ils arrivoient juſque dans notre ville. Mais je déclare formellement que je n'ai point acheté, ni fait acheter des blés pour mon compte, que je n'ai eu d'intérêt dans aucun marché, & j'oſe défier qui que ce ſoit de prouver le contraire; & afin que vous jugiez ſi j'ai cherché à m'enrichir, comme on veut vous le perſuader, je dirai ce que les circonſtances ſeules me forcent à publier, pour vous éclairer parfaitement ſur ma conduite. Dans le courant des mois de mai & poſtérieurement de ſeptembre & d'octobre, contre mon uſage, qui n'eſt point de faire vendre mon blé à la Grenette, j'y envoyai une quantité aſſez conſidérable de blés de ma récolte de 1788 & 1789, avec ordre de les donner à cinq ou dix ſous le bichet au-deſſous du plus bas cours, pour rendre le marché plus

abondant & empêcher les prix de hauſſer. Le ſieur Louchon, Châtelain de la Grenette, atteſtera au beſoin ce fait. Je déclare de plus & j'affirme que ce n'eſt pas moi qui ai arrêté les marchés des blés, achetés pour le compte de la ville, à Marſeille & en Bourgogne; que je n'ai fait qu'en conférer avec le Conſulat, qui a donné ſes ordres aux agens qu'il a employés; que je n'ai point eu la manutention des blés, que l'argent des achats n'a point paſſé par mes mains, & qu'ainſi, il eſt impoſſible que j'aie pu y faire des bénéfices. Mais quand la poſſibilité y ſeroit, ô mes Concitoyens! pouvez-vous croire qu'à la fin de ma carrière, je vouluſſe flétrir la réputation intacte de probité dont j'ai joui juſqu'à ce jour, & ſouiller mes mains en les engraiſſant des deniers publics? Le ſang qui coule dans mes veines, n'eſt-il pas le même que celui de ce Magiſtrat bienfaiſant, qui mourut il y a dix ans, au ſervice de la ville, & que vous honorates de vos regrets (1)!

(1) M. Iſaïe Imbert, mon frère, décéda en 1779, étant encore échevin, & ſa mémoire fut honorée des regrets de toute la ville.

Si le 7 février, les méchans avoient accompli leur projet, vous rendriez aujourd'hui à ma mémoire la même justice que vous rendîtes à la sienne. Le même coup qui m'auroit ravi la lumière, auroit arraché le voile qui dérobe à vos yeux la vérité. Mais quel remord n'auriez-vous pas d'avoir persécuté & vu périr cruellement un Magistrat innocent? On publie encore, que j'ai reçu des honoraires pour l'exercice du commandement. J'affirme que je n'en ai point reçu, que je ne pouvois pas en recevoir, parce que n'exerçant le commandement qu'en l'absence de M. le Prévôt des Marchands, & en qualité de premier échevin, je devois, à l'exemple de mes prédécesseurs, exercer ces fonctions gratuitement ; & loin d'avoir perçu des honoraires, j'ai été assujetti à beaucoup de faux-frais qu'a entraîné nécessairement l'exercice du commandement dont j'ai été chargé pendant plus de dix mois.

Oui, mes Concitoyens, je fais entre vos mains le serment le plus solemnel, que mon administration est à l'abri de tout reproche ; que mes mains sont aussi pures que mon cœur ; que je n'ai jamais

272

eu d'autre intention que celle de ſervir ma patrie, ni d'autre ambition que celle de mériter l'eſtime de mes concitoyens. Peut-être on vous dira de ne pas croire à mes ſermens. Je ne demande point une confiance aveugle ; mais ſoyez juſtes. Pour connoître la vérité, forcez le premier qui m'inculpera à ſigner une dénonciation en règle, je paroîtrai auſſitôt pour me juſtifier ; & ſi je n'efface pas juſqu'à la trace du ſoupçon, je me ſoumets d'avance à la peine la plus ſévère : mais ſi l'accuſation eſt fauſſe, je demande que vous chaſſiez de vos murs le calomniateur. O mes Concitoyens ! je ne ſuis plus qu'un ſimple citoyen comme vous, ainſi je ne peux plus être ſoupçonné d'avoir d'autre intérêt que celui du bonheur commun. Voulez-vous être heureux ? Livrez-vous de bonne foi aux ſoins paternels des nouveaux Magiſtrats que vous avez choiſis librement. Je vous donnerai l'exemple de la plus entière obéiſſance ; la paix qui règnera parmi vous, fera proſpérer le commerce ; & partageant le bonheur dont vous jouirez, j'oublierai les malheurs que j'ai éprouvés en ſervant ma patrie.

Signé, IMBERT-COLOMÈS.